



*Communiqué de presse  
Paris, le 30 mars 2018*

## **L'accueil des demandeurs d'asile à Paris et en Île-de-France : le préfet annonce des actions concrètes pour cette priorité de l'État**

Ouvert le 10 novembre 2016, le Centre de premier accueil de Paris (CPA) fermera ses portes à compter du vendredi 30 mars 2018, conformément aux engagements pris par l'État et la Ville de Paris, afin de respecter le calendrier prévisionnel des travaux du projet de Campus Condorcet.

Dans ce contexte, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, souligne le bilan significatif de ce dispositif qui a permis d'héberger 18 980 personnes et de leur offrir la possibilité de bénéficier d'un diagnostic social et sanitaire, d'un accompagnement dans leurs démarches administratives et d'une proposition d'orientation vers un hébergement adapté.

À ce titre, le préfet tient à remercier les équipes d'Emmaüs solidarité pour leur engagement dans ce projet novateur et difficile.

Afin de continuer à assurer un accueil digne et adapté à ce public, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a amplifié l'effort et mis en œuvre les actions suivantes pour la prise en charge des demandeurs d'asile à Paris et en Île-de-France :

- **l'intensification des actions de maraudes** permettant d'aller à la rencontre du public en errance, de détecter et prendre en charge des situations de vulnérabilité, et d'assurer l'information et la mise à l'abri de ce public. Ces maraudes ont ainsi permis à 2 101 personnes de bénéficier d'une mise à l'abri depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- **la création et l'ouverture effective**, en substitution de l'espace d'accueil du CPA (« La Bulle »), à compter d'aujourd'hui, **de trois structures nouvelles à Paris** respectivement confiées aux associations Aurore, La Croix-Rouge Française et France Horizon, et dédiées à l'accueil des hommes isolés, une quatrième structure étant prochainement prévue pour accueillir les femmes isolées ou en famille ;
- **le déploiement en Île-de-France de cinq Centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES)**, aujourd'hui ouverts et opérationnels et représentant un total de 750 places, contre 450 places pour le CPA.

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France / 01 82 52 40 25 /

[pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)